



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: ORDONNANCE (D'APPLICATION) DE 2019 RELATIVE À LA LOI DE 2019 SUR
LE DROIT D'AUTEUR ET D'AUTRES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (S.I. N° 586/2019)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Ordonnance (d'application) de 2019 relative à la Loi de 2019 sur le droit d'auteur et d'autres dispositions en matière de propriété intellectuelle (S.I. n° 586/2019)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes; marques; dessins et modèles industriels; moyens de faire respecter les droits
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_13293_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
L'ordonnance notifiée fixe au 2 décembre 2019 la date d'entrée en vigueur de la Loi de 2019 sur le droit d'auteur et d'autres dispositions en matière de propriété intellectuelle, dans son intégralité, à l'exception des articles 2 1), 9 et 21. Comme le prévoit l'article 1 7) de cette loi, ces articles entreront en vigueur automatiquement 6 mois après l'adoption de la loi, qui a été signée par le Président le 26 juin 2019.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	2 décembre 2019
Autres date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	2 novembre 2023
Autres renseignements	<p>Voir aussi:</p> <p>IP/N/1/IRL/C/36 (Loi de 2019 sur le droit d'auteur et autres dispositions relatives à la propriété intellectuelle (Loi n° 19 de 2019))</p> <p>IP/N/1/IRL/C/3 (Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (Loi n° 28 de 2000))</p> <p>IP/N/1/IRL/D/2 (Loi de 2001 sur les dessins et modèles industriels (Loi n° 39 de 2001))</p> <p>IP/N/1/IRL/E/2 (Loi de 1961 sur les tribunaux (dispositions supplémentaires) (Loi n° 39 de 1961))</p> <p>IP/N/1/IRL/E/1 (Loi de 1924 sur les Cours de justice (Loi n° 10 de 1924))</p> <p>IP/N/1/IRL/P/1 (Loi de 1992 sur les brevets (Loi n° 1 de 1992))</p> <p>IP/N/1/IRL/T/1 (Loi de 1996 sur les marques de fabrique et de commerce)</p>
Organisme ou autorité responsable	<p><i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi)</p> <p>trademarks@enterprise.gov.ie</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.